

## Note

DATE 09 Mars 2015

DEPARTEMENT

Pratiques Associatives & Formation

OBJET

Guide de la cotation des randonnées  
pédestres.

EXPÉDITEUR DEPARTEMENT Présidence

DESTINATAIRE(S)

Présidents des clubs affiliés

Copie : Comités départementaux et régionaux

L'année 2015 marque une belle avancée pour la Fédération avec la parution et la diffusion du **guide de la cotation des randonnées pédestres**.

Il est le fruit d'une réflexion de 10 années et de travaux concrets qui prennent leur source en 2010. Travaux de conceptualisation, travaux de synthèse, travaux d'équipes et travaux de clarification, ces 5 dernières années auront permis de mûrir une cotation qui se veut universelle, pratique et éclairante.

Des validations premières du bureau fédéral et du comité directeur à la réalisation de ce guide, en passant par le partenariat avec **IBP index**, nombre de personnes (salarié(e)s, bénévoles, élu(e)s, randonneurs...) auront contribué à cette œuvre commune ; qu'elles soient ici remerciées. Outil d'aide à la décision et à la prévention des accidents, tout comme le zonage Montagne, la cotation des randonnées pédestres permet aux clubs et aux pratiquants de parler un même langage. Un même et unique document fournit des éléments d'aide à l'information, au conseil, à l'estimation et, en dernier lieu, à la décision.

Il est organisé en fonction de trois critères :

- **L' Effort**

- **La Technicité**

- **Le Risque**

Approuvée en 2014, cette cotation peut officiellement s'appliquer en 2015 avec l'appui du guide qui accompagne cette lettre. La FFRandonnée va poursuivre dans la voie du partage en améliorant les pages internet dédiées à la cotation, en déclinant cette cotation dans les supports éditoriaux et en proposant aux randonneurs de décliner l'outil pour mieux servir la pratique.

Nous vous invitons à le promouvoir auprès des animateurs, des responsables associatifs et largement dans le réseau fédéral en incitant les randonneurs de tous niveaux à le consulter et à s'y référer.

Vous le retrouverez en téléchargement sur le site internet fédéral (Rubrique « Randonner »), en téléchargement en suivant le lien : <https://www.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/cotation/FFRANDO-Guide-cotation.pdf>

Le service Pratiques Associatives & Formation se tient à votre disposition pour tout besoin d'information ou d'accompagnement dans la promotion. Vous pouvez le contacter par mail : [pratiques@ffrandonnee.fr](mailto:pratiques@ffrandonnee.fr)

Bien à vous,



Claude Hüe

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 10 73

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère chargé des Sports, agréé par le Ministère chargé de l'Écologie.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382. Code APE : 9499 Z - SIRET : 30358816400051.